

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

++++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des **travaux électriques réalisés par l'entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL** sur la route **Marius Weber**.

ARRETONS

Article 1^{er}

Une restriction de circulation sera mise en place à **partir du 15/04/2019 pour une durée de 30 jours –route Marius Weber à SPYCKER (59380). La route Marius Weber sera fermée à la circulation du 15/04/2019 au 18/04/2019 inclus**, à partir du 18/04/2019 la circulation, se fera sur demi-chaussée, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise afin de réglementer cette interdiction, d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M. Bourbourg
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. Le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- - La société RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL

Chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 12 avril 2019.

Le Maire,
M. Jean-Luc GOETBLOET

